

DEMANDE DE DISPENSE PARTIELLE D'ETUDES pour une entrée en 2020/2021

à retourner au service de la scolarité le **29 février 2020 au plus tard** par **wetransfer** uniquement à l'attention de :
inscription@versailles.archi.fr

IMPORTANT : Cette procédure ne concerne pas les admissions en 1^{ère} année du cycle Licence et ne peut pas se cumuler avec une candidature faite, dans ce cas, sur ParcoursSup

Nom : _____
Prénom : _____ Date de naissance : [] [] [] / [] [] [] / [] [] [] [] []
Nationalité : _____ Sexe : F M
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Mail : _____

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OBTENU OU EN COURS D'OBTENTION

Diplôme : _____
Option : _____
Etablissement, ville, pays : _____
Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : _____ à obtenir en 2020 (si oui cocher) ou obtenu en : [] [] [] [] []

AUTRE DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DEJA OBTENU

Diplôme : _____
Option : _____
Etablissement, ville, pays : _____
Durée totale du cursus pour l'obtention de ce diplôme : _____ obtenu en : [] [] [] [] []

BACCALAUREAT OU EQUIVALENT

Diplôme : _____
Option : _____
Etablissement, ville, pays : _____ obtenu en : [] [] [] [] []

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1 unique fichier pdf contenant :
- un curriculum vitae
 - une lettre de motivation (1 page A4 uniquement)
 - la copie du ou des diplômes de l'enseignement supérieur déjà obtenus
 - la copie du baccalauréat ou titre équivalent
 - les relevés détaillés des notes du bac et de l'enseignement supérieur
- 1 portfolio (fichier pdf de 40 Mo maximum) comprenant 10 à 15 pages maximum au format A4, à l'exclusion de tout autre support.
- le règlement des frais de dossier de 37 € (voir page 2)

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Candidature

Télécharger et retourner le dossier complété à l'école par mail uniquement au plus tard le 29 février 2020.

Les candidats doivent s'acquitter d'un droit de traitement de leur dossier de 37 € (sauf les candidats boursiers, sur justificatif).

Admissibilité sur dossier

Les candidatures sont évaluées par les enseignants de la commission de validation des études. Cette dernière sélectionne les candidats qu'elle souhaite recevoir en entretien.

Admission sur entretien

Lors d'un entretien de 15 minutes, au sein de l'école, **le mercredi 29 avril 2020**, un jury pluridisciplinaire, composé d'enseignants, évalue la capacité et la motivation du candidat à intégrer l'ENSA-V en cours d'études.

Seuls les candidats résidant hors de France métropolitaine peuvent effectuer l'entretien à distance.

Inscriptions

Courant juillet 2020.

FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Règlement des droits de traitement du dossier de 37 € ⁽¹⁾ (arrêté du 30 août 2019) exclusivement par :

Virement sur le compte de l'ENSA-V en précisant dans le libellé le nom et le prénom du candidat

TRESOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							
<small>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)</small>							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	78000	00001003968	18	TPVERSAILLES			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1780	0000	0010	0396	818	TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :							
ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE AGENCE COMPTABLE							

Les dossiers de candidature ne seront valides qu'accompagnés du paiement. Ce paiement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

⁽¹⁾ je suis exonéré si je suis boursier du CROUS en 2019/2020, je joins alors copie de ma notification de bourse 2019/2020

SIGNATURE

Fait à _____

(Signature du candidat)

Le _____